

0140070A  
ACADEMIE DE CAEN  
COLLEGE BORIS VIAN  
5 RUE LOUIS BLERIOT  
14270 MEZIDON VALLEE D AUGE  
Tel : 0231200645

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/11/2019

Réuni le : 19/11/2019

Sous la présidence de : Brigitte Buchot-Caignaert

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris: Modification de la participation des familles suite au don du FSE: la cheffe d'établissement est autorisée à demander une participation de 55€ par élève (contre 95€ initialement).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :                      17

Pour :    17

Contre :    0

Abstentions :                                      0

Blancs :    0

Nuls :    0